

Objet de l'intervention

De 1960 à nos jours, à l'école primaire, au collège et au lycée, on a enseigné successivement les arts du dessin, les arts plastiques et les arts visuels. À tous les niveaux, sont avancées des finalités qui répondent à la demande sociale, aux besoins économiques du moment et aussi à certaines opportunités. Ainsi, les politiques suivies par le ministère de la Culture se sont-elles associées à celles de l'Éducation nationale selon certaines exigences.

La didactique disciplinaire a dû s'adapter à ces contraintes. L'évolution a concerné à la fois :

- les notions inscrites au programme (théoriques, pratiques);
- les objectifs comportementaux (artistique, culturel) ;
- la référence à l'art vivant (l'art contemporain) ;
- le rapport au savoir savant (les travaux universitaires) ;
- les techniques envisagées (peinture, sculpture, dessin, photographie ...) ;
- le fonctionnement institutionnel (ce qui est obligatoire, ce qui est optionnel, ce qui est facultatif) ;
- les modalités de fonctionnement (exercices, projet) ;
- les relations disciplinaires (transdisciplinarité, interdisciplinarité) ;
- les modes d'action (du PAE aux classes à PAC) ;
- les situations d'enseignement (leçon, atelier) ;
- la diversification des domaines (arts plastiques, arts appliqués, cinéma, théâtre...);
- les dispositifs pédagogiques (la pratique de la classe).

Pour l'enseignant, c'est cette connaissance tout à fait passionnante de l'évolution historique de la discipline qui lui permettra de mieux comprendre les enjeux, de repérer les conditions de son action et par là d'envisager l'avenir.